



Beauvais, le 11 janvier 2010
COMMUNIQUE DE PRESSE

Pré-information pour les barrières de dégel sur les routes départementales de l'Oise

Suites aux périodes de grand froid et pour permettre le dégel sans dommages des routes départementales, il peut être procédé à la pose de « barrières de dégel » : c'est-à-dire l'interdiction de circulation des poids lourds sur les routes départementales par l'installation de panneaux de signalisation.

Pour cet hiver, le dégel qui succédera à la période actuelle de froid est susceptible de conduire à la pose de barrières de dégel sur les routes départementales de l'Oise les plus vulnérables, notamment pour les réseaux classés à 7,5 tonnes et 12 tonnes.

Voici quelques rappels à l'usage des poids lourds, si les barrières de dégel devaient être posées :

- Les transporteurs, industriels, entrepreneurs, agriculteurs et commerçants sont invités à prendre, dès maintenant, toutes dispositions utiles en prévision de cette décision dont la date sera définie par arrêté et afin d'éviter les ruptures de stock.

- Il est rappelé que certains transports restent autorisés en période de pose de barrières de dégel : par exemple les véhicules d'intervention d'urgence, les transports collectifs de voyageurs (ramassages scolaires, lignes régulières...), les transports de denrées périssables et de premières nécessités, le transport de fuel et de combustible...

Le cas échéant, la carte de barrières de dégel sera disponible sur le site internet du Conseil général de l'Oise www.oise.fr (rubrique : Routes et Transports – Barrières de dégel : mieux circuler cet hiver).

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu sur le serveur vocal de l'état des routes dans l'Oise au 03.44.06.60.38.